PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol : communes de Molas (Haute-Garonne) et de Villefranche-d'Astarac (Gers)

Objet. Une enquête publique unique est ouverte sur les deux demandes de permis de construire présentées par la SAS Photosol Développement, représentée par M. David Guinard, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol : permis n° PC 031 347 22 Y0001 à Molas (Haute-Garonne), lieu-dit « Engourdist », et permis n° PC 032 465 23 A1002 à Villefranche-d'Astarac (Gers), lieu-dit « Campardon ».

Décisions. Au terme de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne, autorité organisatrice, statuera sur la demande relative à Molas, et le préfet du Gers sur la demande relative à Villefranche-d'Astarac, chacun par un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, ou le refusant.

Durée et lieux. L'enquête se déroulera du **vendredi 6 novembre 2026 à 14h au lundi 7 décembre 2026 à 16h**, soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la mairie de Molas, 805 route de Masseube, Village,, 31230 Molas. L'enquête se tient également à la mairie de Villefranche-d'Astarac, 37 Route de Simorre, 32420 Villefranche-d'Astarac.

Commissaire enquêteur. Par décision du 16 mars 2026, le tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Evelyne Chéron commissaire enquêteur et M. Christian Lopez suppléant.

Dossier. Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment les deux demandes de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet. Il est consultable pendant toute la durée de l'enquête dans les deux mairies, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture (Molas : le lundi après-midi de 14h à 18h30 ; Villefranche- d'Astarac : le lundi, de 9h30 à 16h30), sur un poste informatique dans les deux mairies, sur le site internet des services de l'État dans le Gers et en Haute-Garonne :

https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/AOEP-Avis-d-

ouverture-d-enquetes- publiques/Enquetes-en-cours

https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photov-Molas-Villefranche-Photosol et depuis le registre dématérialisé.

Observations. Le public peut présenter ses observations et propositions sur l'une ou l'autre des demandes :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse :

https://www.registre-dematerialise.fr/7734 ;

- par courriel à l'adresse : enquete-publique-7734@registre-dematerialise.fr ;

- sur les registres papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus dans les deux mairies aux jours et heures d'ouverture ;

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Molas, siège de l'enquête ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors des permanences suivantes :

Le lundi 9 novembre 2026, de 14h à 17h, en mairie de Molas ;

Le lundi 23 novembre 2026, de 9h30 à 12h30, en mairie de Villefranche-d'Astarac, et de 14h à 17h, en mairie de Molas ;

Le lundi 30 novembre 2026, de 14h à 17h, en mairie de Molas.

Le public a également la possibilité de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur, auprès du secrétariat de chacune des mairies, aux jours et heures des permanences. Les observations reçues par courriel ou déposées sur le registre dématérialisé y sont consultables dans les meilleurs délais. Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte. S'agissant des courriers papier, la date de réception en mairies fera foi, attestée par tampon-date opposé lors du dépôt par les services postaux.

Le registre dématérialisé est mis en œuvre par la société Préambules SAS ; les données personnelles sont traitées pour le compte du préfet de la Haute-Garonne aux seules fins de l'enquête.

Informations. Des informations sur le projet peuvent être demandées au porteur de projet : Monsieur Charles RAVOT, 06 82 73 62 65, charles.ravot@photosol.fr

Après l'enquête. Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Molas et de Villefranche-d'Astarac, à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et à la préfecture du Gers, et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne (rubrique « enquêtes terminées »), ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers (https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Operations-

d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-autres/Rapport-et-conclusions-des-commissaires-enqueteurs)